

Saint Jean

En résumé,

Abandonnée, la vieille chapelle a dû rapidement tomber en ruine. Ses restes sont sous une maison d'habitation. L'oratoire aurait été construit avec les pierres de son clocheton.

Pour en savoir plus,

Elle est citée en 1150 dans l'inventaire des biens communaux, mais pourrait avoir des origines plus anciennes et pourrait avoir été implantée sur un habitat de l'antiquité tardive dont les traces furent trouvées à proximité.

Le culte du prophète précurseur a toujours eu la faveur des Arcois qui l'ont choisi comme patron de leur paroisse et lui ont consacré, outre cette chapelle, un autel latéral dans l'ancienne église paroissiale : l'église Notre-Dame (actuelle chapelle St Pierre du Parage) et bien sur l'actuelle église paroissiale.

Au 17^{ème} siècle, la population se rendait à la chapelle en grand pèlerinage avec banquet champêtre, bravade et bal. Elle était aussi le théâtre de plusieurs processions coutumières – entre autres les Rogations – et de pratiques curieuses qu'en 1677 l'évêque de Fréjus fustige en ces termes : « *Ayant appris avec regret qu'il s'y est glissé une superstition horrible, que l'on pratique dans le circuit de ladite chapelle par des verges de chêne que l'on coupe par le milieu pour guérir les enfants de la rupture (=fracture) avec une formalité de certaines paroles et, voulant faire cesser un abus si étrange qui pourrait attirer des plus grandes malédictions sur le lieu et sur les habitants, nous en défendons la pratique sous peine d'excommunication* ».

Le 19 juillet 1633, il est procédé à l'achat de poudre pour la bravade de St Jean.

Le 13 août 1634, on fait l'achat de 20 livres de poudre pour le jour de la St Jehan.

Le 10 juin 1635, « *le dit conseil a ordonné que sera forny trante livres poudre par la communauté à la bravade que conduictz fere au jour de St Jehan prochain laquelle poudre le capitaine enseign du dict lieu la répartiront aux particulliers de ce lieu que se randront à la dite bravade ensemble sera donné vingt cannes mèches* ».

Le 2 juillet 1702, il est représenté par les sieurs maires et consuls que : « *dans l'hermitage de la chapelle Saint Jean Baptiste du lieu, il serait nécessaire d'y establir un hermite qui serait assidu et quil hait plus de soin de la dite chapelle* ».

Le 3 mai 1703 le conseil « *remontre que la feste de St Jean Baptiste 24 du mois de juin prochain saproche que sest la coutume que la communauté fait donner toutes les années quelque gage aux capitaine et enseigne pour employé a de poudre pour honorer le saint du jour de sa nessance ou on la prosesione en sa chapelle qui se trouve au lieu des Arcz.... Le conseil a délibéré que sera fait mandat au capitaine de la somme de soixante livres que seront employés à honorer le jour de sa nessance* ». Cette année-là les prieurs de St Jean faisant partie du conseil sont Honoré de Villeneuve, Joseph Baron et Gaspard Goirand.

En 1741, la répétition des interdictions de 1677 montre qu'elles n'eurent guère d'effet contre des rites et des croyances plusieurs fois séculaires.

L'année suivante le conseil fait le constat que : « *depuis la visite de monseigneur l'évêque la procession qui se faisoient trois fois l'année à la chapelle St Jean ont été réduites à une seule annuellement* ».

En 1761 les marguilliers de la confrérie du Saint Sacrement enregistrent des recettes où l'on voit qu'ils gèrent l'organisation de la foire qui se tient autour de la chapelle dédiée à ce saint. « *recu pour censes quelques places de St Jean pendant la dite année savoir – cences et profit sur les néoules le dimanche d'après la fête de la St Sébastien 3 livres.*

Quette du vendredi saint 6 livres.

Quette et places à la foire St Jean tous frais déduits 19 livres 4 sols.

Quette generale paroisse le jour de la fette Dieu 6 livres.

Quette recue de Corpus Domini 5 livres.

Quette du St Sacrement pendant l'année 33 livres 7 sols ».

En juillet et Août 1765, de gros travaux de réparation sont effectués. On paie 56 livres 17 sols à un scieur pour la façon de dix-sept poutres, vingt douzaines de chevrons, huit douzaines de carrés, et vingt-neuf cannes deux pans de planches. Les poutres payées à 10 sols la pièce, les chevrons à treize sols la douzaine, les cuarrés à quatorze sols et les planches à vingt sols la canne. Au tuilier de M. Fedon trente livres six sols pour la fourniture de cinquante grosses tuiles, quarante petites. Aux nommés André Brunet, Joseph Lombard rousseton, et Louis Pascal brun muletiers quinze livres pour huit journées à charrier les poutres, chevrons, quarrés et planches. Le 29 août, le menuisier Gilly présente une facture pour y avoir réalisé une porte et trois fenêtres. A ces travaux il faut rajouter six charges de plâtre, des clous, une corde pour la cloche, quarante-six journées de maçon, les journées de cinq manœuvres, et vingt-deux journées de femmes.

Deux ans plus tard, le conseil de la communauté constate une baisse de la fréquentation de la foire du 29 août, due semble-t-il à l'éloignement de l'édifice, et décide le transfert du culte et des festivités de Saint-Jean dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, proche du bourg où « *les marchands et les badauds trouveront davantage de commodités et d'agréments* ». L'année suivante la translation est faite et le nouvel autel reçoit un buste reliquaire et un tableau qui sont offerts par le sieur Fédon.

Le 15 juin 1776, « *Les sieurs marguilliers de la confrérie de St Jean ont déclaré vouloir faire couper vingt cannes de planches et quinze douzaines de planelles de pin fort, dont ils ont besoin pour servir aux marchands le jour de la foire de St Jean, ce qui donne à la dite confrérie un besoin considérable et fait son principal revenu. Signé Gouaty l'un des dits marguilliers*

*Sources : Page d'histoire d'un terroir provençal, sous la direction d'Elisabeth Sauze, Association des Amis du Parage, Edisud. + Recherches de Franck Dugas.

1702
v. Vendredi premier Dimanche de Juillet

La veue leys d'ostre Representante par le sieur Maires
et consuls que dans l'hermitage de la chapelle St
Jean Baptiste proche du lieu seroit necessaire d'y
establir un hermite qui feust assidu et quil heust
plus de soin de la dite chapelle que ne fait par le
sieur raphael aubany lequel attendu ses incommoditez
ne peut pas agir et comme il cest present le frere
francois poucet religieux de l'ordre saint francois lequel
luy a fait cognoitre quil seroit bien aise destre estably
dans l'hermitage pour y faire le reste de ses jours
porté d'une devotion paticuliere quil approuve
sous le bon plaisir de ses R. pretre provincial et de Monseigneur
levesque de Frejus et comme cest le dit religieux
de tout le titre de Prieur ...

exemplaire et que beaucoup d'habitans luy ont fait
cognoitre quils seroient bien aise quil y fust estably
requerant le conseil de delibérer ce que estand de preuve
icelluy tous les unanimement sans discr... a
prouvé pour hemitte dudit Saint Jean le dit frere
francois poucet ...

aubany sous le bon plaisir et agrément de
pere provincial dudit ordre et de Monseigneur
levesque de Frejus lesquels seront pries de
aprouver laddie nomination et delabrir au dit
hermitage le dit frere francois poucet

ce jourd'huy premier dimanche de juillet
Davantage a esté représenté par les sieurs Maires
et consuls que dans l'hermitage de la chapelle St
Jean Baptiste proche du lieu seroit necessaire d'y
establir un hermite qui feust assidu et quil heust
plus de soin de la dite chapelle que ne fait par le
sieur raphael aubany lequel attendu ses incommoditez
ne peut pas agir et comme il cest present le frere
francois poucet religieux de l'ordre saint francois lequel
luy a fait cognoitre quil seroit bien aise destre estably
dans l'hermitage pour y faire le reste de ses jours
porté d'une devotion paticuliere quil approuve ...
sous le bon plaisir de ses R. pretre provincial et de Monseigneur
levesque de Frejus et comme cest le dit religieux ...

de tout le titre de Prieur ...

exemplaire et que beaucoup d'habitans luy ont fait
cognoitre quils seroient bien aise quil y fust estably
requerant le conseil de delibérer ce que estand de preuve
icelluy tous les unanimement sans discr... a
prouvé pour hemitte dudit Saint Jean le dit frere
francois poucet ...

aubany sous le bon plaisir et agrément de
pere provincial dudit ordre et de Monseigneur
levesque de Frejus lesquels seront pries de
aprouver laddie nomination et delabrir au dit
hermitage le dit frere francois poucet